

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2017

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4365)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Mennucci

ARTICLE 38

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« arrêté en relation »

les mots :

« en concertation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.